

## observations de l'APRC, enquête p. Schéma Dir. Assainissement Pluvial de St Philibert

marc Noyelle <marcnoyelle@gmail.com>

jeudi 3 janvier 2019 à 12:09 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Cc : MAIRIE DE ST PHILIBERT

(annule et remplace mon envoi d'hier)

L'APRC (Association pour la Protection de la Rivière de Crac'h qui compte 250 adhérents (à jour de leurs cotisations) dans les 4 communes qui entourent la rivière de Crac'h) est bien sûr d'accord avec les objectifs de ce projet qui l'intéresse.

Nous avons cependant 6 observations ou demandes précises à formuler :

1- Nous nous étonnons que cette enquête ait été disjointe de celle qui a eu lieu il y a 4 mois sur la révision du PLU de Saint Philibert.

Je reprends ci dessous, en les raccourcissant, 4 des 5 remarques que j'avais indiquées et remises à Mme la commissaire enquêteur le 3 septembre 2018 :

### 2- Densification

... prévoir une population "d'environ 2000 habitants en 2028" est exagéré, compte tenu du site limité et fragile. De plus, ce nombre élevé ne semble pas correspondre à une réelle demande ; nous demandons de le revoir à la baisse.

### 3- Extension de zones urbaines, suppression de haies, de zones boisées et de zones humides

La commune de St Philibert vient de supprimer un grand nombre d'arbres et de haies en divers endroits, notamment autour du stade.

Toute diminution de ce genre augmente la vitesse d'écoulement des eaux pluviales vers la mer et donc les risques de pollution.

Cela va l'encontre de la préservation des espaces naturels...

De plus, la mise à jour des zones humides ne semble pas complète.

Ainsi par exemple, tout le bas de la zone signalé en "continuité fragile" du secteur des Presses au sud de la zone du Prado, est constamment humide (voir notamment l'ortho-photo-plan), mais n'est pas recensée comme telle !

Nous demandons en conséquence :

- de revoir et de compléter le recensement des zones humides,
- et de ne pas étendre les zones urbaines prévues par l'OAP Kercadoret (près du lotissement des Pins dans le secteur des Presses au sud du Prado) et l'OAP Kermouroux qui s'étend au détriment d'une zone humide.

### 4- Nuisances au pied du pont de Kerisper

Le risque de pollution de la Rivière pris du fait de l'évolution de l'utilisation de la cale et du terre-plein est avéré et inadmissible.

...Des écoulements nauséabonds provenant des camions de déchets sont parfois constatés : ils polluent toute la Rivière depuis ce point névralgique où se concentre tout le courant.

Nous demandons en conséquence :

- de ne pas mettre en danger la qualité de l'eau de la Rivière, indispensable au maintien de l'activité des nombreux ostréiculteurs ;
- que la pointe de Kernivillit, "entité paysagère de la Rivière de Crac'h" soit respectée et que la zone Uip existante soit réservée strictement à la pêche et à l'ostréiculture.

Cette zone Uip ne doit pas être étendue.

- de rechercher un autre site mieux adapté (surface, accès routiers et maritimes) pour assurer le trafic de marchandises et de déchets vers ou en provenance des îles.

### 5- Assainissement

Nous souhaitons que les réseaux d'assainissement continuent à s'étendre pour desservir tout le territoire habité de la commune sur le "versant" Rivière de Crac'h.

L'APRC demande aussi que l'entretien du réseau soit bien assuré afin qu'il ne fuie pas (réseau et postes de relèvement), ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

J'en profite pour signaler que le poste de relèvement de Port Deun déborde toujours régulièrement : les travaux prévus par AQTA pour y remédier ne sont toujours pas commencés !

### 6- Poste de relèvement du réseau eaux usées de Port Deun :

J'en parle au §4, mais je voudrais souligner l'importance de ces travaux urgents et bien connus d'AQTA.

Les débordements de ce poste de refoulement sont souvent dus aux arrivées d'eaux pluviales dans le réseau. Elles sont regrettables et seront probablement combattues en amont.

Il n'en demeure pas moins que **ces travaux sont indispensables et urgents** et que les débordements de ce poste sont la cause avérée d'au moins 2 pollutions importantes au cours de ces 3 dernières années, dont une a entraîné l'interdiction de la vente des productions des ostréiculteurs d'une bonne partie de la Rivière avec toutes les conséquences économiques (pas de recette pendant un mois !)... Sans parler des conséquences sur la santé de tous ceux qui fréquentent la rivière !

Je vous remercie par avance de prendre en compte toutes ces observations.

Cordialement

Marc Noyelle, président de l'APRC